

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 3 DECEMBRE 2018 A 19 H

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Edmond MARI, Maire.

Etaient présents : Jacques SAULAY, Jacques LAUTUSSIER, Geneviève BACH, Stéphane CALMELS, Joseph GIACALONE, Emmanuel MARTINEZ, Françoise DALBERA, Paul ROCCHIETTA, Bruno CAILLER,.

Absents : Michel BARTHE, excusé et représenté par Edmond MARI, Anita HUTIN excusée et représentée par Jacques LAUTUSSIER, Patricia DALBERA, excusée et représentée par Jacques SAULAY, Nicolas PRIVE

La séance est ouverte.

Madame Geneviève BACH est désignée secrétaire de séance.

### Modification du tableau du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Stéphane CALMELS a démissionné de sa fonction de 4<sup>ème</sup> adjoint par courrier en date du 25.10.2018, reçu en préfecture le 31.10.2018

Il reste donc conseiller municipal

Monsieur le Préfet nous a informé par courrier en date du 19.11.2018 qu'il acceptait sa démission

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de pourvoir à son remplacement

Le Conseil Municipal décide par treize voix de pourvoir à son remplacement

Monsieur le Maire demande s'il y a un candidat

Monsieur Joseph GIACALONE est candidat

Il est procédé à l'élection au scrutin secret

Monsieur Joseph GIACALONE obtient onze voix, deux s'abstiennent et il est élu 4<sup>ème</sup> adjoint

### Indemnités de conseil

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Franck SEGNI, Inspecteur Principal des Finances Publiques, a été nommé responsable de la trésorerie de Contes depuis le 1<sup>er</sup> mars 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que

le décret n° 82-979 du 19.11.1982 précise les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat

l'arrêté interministériel du 16.09.1983 précise les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Il informe le Conseil Municipal que Monsieur Franck SEGNI, receveur municipal, a demandé le bénéfice de cette indemnité pour l'année 2018 par mail du 11.10.2018

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par treize voix, d'accorder à Monsieur Franck SEGNI, receveur municipal, l'indemnité de conseil pour l'année 2018, s'élevant à 436.42€ brut et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette indemnité

### Transferts de crédits

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier les crédits inscrits à certains chapitres :

Pour la commune :

+ 80€ au chapitre 66, article 6615

+ 2000 € au chapitre 012, article 6218

- 2 080€ au chapitre 011, article 6227 : - 2 530€, article 6225 : + 450€

- Pour le service assainissement :
- - 26€ au chapitre 011, article 6061
- + 26€ au chapitre 66, article 66111

Le détail des subventions aux associations proposé est le suivant :

Testa Gamba : 1 200€

Comité des Fêtes : 985€

APSR : 150 €

Amicale des Sapeurs Pompiers : 486€

Association des Chasseurs : 150€

Li Bachelì : 179€

APE : 150€

Pitchin pantaì : 150€

ACME : 150€

Casternou en Festa : 1 145€

SDA : 150€

Moto club Castel nuovo : 150€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve par treize voix, les modifications proposées